



## Compte-rendu de la réunion du 19 mars 2021 à 16 h sur l'évolution de la crise sanitaire

Cette réunion présidée par la Secrétaire Générale et réalisée en audioconférence avec les fédérations ministérielles portait sur l'évolution de la crise sanitaire suite aux annonces du Premier ministre la veille.

Celles-ci provoquent des changements importants pour les 16 départements concernés, dont l'Île de France, avec un confinement selon des modalités nouvelles.

Si l'on note peu de changement au fond sur l'organisation du travail, et donc de conséquences directes à ce stade dans les différents services du MEFR, il conviendra d'être extrêmement vigilant quant à l'impact psychologique de ce 3ème confinement sur les agents, dont le moral pour certains n'étaient déjà pas bon.

Pour revenir aux annonces du Premier ministre, la SG a indiqué :

- Qu'un fort accent est demandé sur le télétravail, et que cette action est déjà en cours au MEFR pour inciter au maximum les différentes directions à recourir à ce mode de travail.
- Que l'administration n'a pas encore reçu le nouveau protocole sur le renforcement des mesures de protection dans les lieux de restauration collectives.
- Qu'au regard de la nature du confinement, les lieux dits « essentiels » restant ouverts, les services accueillant du public le demeurent aussi. Il n'y a donc pas passage en PCA.

**Lors de leur prise de parole, l'UNSA et CFE-CGC sont intervenues sur :**

- **Télétravail : nous sommes loin de la demande du 1<sup>er</sup> ministre. Attention au services déconcentrés hors administration centrale à ne pas oublier**
- **Nous demandons à l'administration un rappel des mesures quand personnels cas contact, ou cas COVID19. Demande rappel des procédures (ASA, Télétravail)**
- **Nous demandons à l'administration de rappeler la possibilité légale de recouvrir aux horaires décalés plus protecteur pour les agents en présentiel**
- **Nous rappelons notre grande inquiétude sur la restauration collective et demande une solution de restauration pour agent en présentiel au cas où**
- **Vaccination : avoir une idée de l'organisation et ne pas oublier les services déconcentrés. Nous remercions le médecin de prévention pour son exposé**
- **Aides à l'action sociale : combien d'agents ont demandé une aide ?**
- **Bilan cellule psychologique : combien d'appel car on sent une fragilité s'installer dans les services**
- **Quid de la distribution des masques dans les services ? Nous nous permettons de faire également un focus sur le nettoyage et l'importance de la mise à disposition de gel dans les bâtiments.**
- **Enfin pour les concours ? Cela va-t-il impacté l'organisation des concours ?**

La Secrétaire générale a apporté les éléments de réponses suivants aux observations formulées par les fédérations :

#### **Sur le télétravail**

La question indemnitaire est à intégrer aux discussions en cours au niveau de la Fonction Publique, il ne peut donc pas avoir de réponse possible hors de ce cadre.

Au MEFR, le télétravail est à un niveau élevé, mais il convient d'imposer plus de jours en télétravail sur la semaine. Un rappel a été fait ce sens à l'attention des Directions suite aux annonces du Premier ministre.

S'agissant des outils et du réseau, un effort d'équipement en nomadisme a été fourni, puisqu'à ce jour plus de 50 % des agents sont équipés. Le MEFR partait de très bas, le taux n'étant que de 20 % avant mars 2020, donc l'effort se poursuit mais se heurte aux disponibilités de matériels sur le marché.

#### **Sur la vaccination**

L'objectif est un maillage national, avec au moins un centre de vaccination par département. Mais au commencement il s'agira de sites et de personnels éligibles limités. L'utilisation du vaccin d'Astrazeneca est de nouveau autorisée mais réservé, selon l'avis de la Haute autorité de Santé, aux personnes de plus de 55 ans. A court terme, le régime des priorités s'impose toujours : personnel de santé et personnes de plus de 50 ans présentant des comorbidités.

La perspective est une montée en puissance au cours du mois d'avril mais cela repose sur la disponibilité de doses de vaccins. Au MEFR, le partenariat avec le prestataire MFP sera également subordonné à l'accès aux doses, que seuls les médecins de préventions pourront se procurer en officine.

Le Docteur coordinateur du MEFR a apporté les précisions suivantes sur le déroulé de la vaccination en milieu professionnel : c'est un acte sur la base du volontariat, anonyme et non connus des supérieurs hiérarchiques. L'acte vaccinal, obligatoirement précédé d'un entretien avec un médecin, est ensuite enregistré sur la plate-forme Améli.

#### **Sur les masques**

Le MEFR continue la distribution de masques en tissu de catégorie 1 présentant « *à priori* » une protection équivalente à celle des masques chirurgicaux. La distribution est en partie effectuée en Administration Centrale et se poursuit pour les services déconcentrés, en lien avec le Ministère de l'Intérieur, chargé de la logistique.

#### **Sur les mesures barrière**

Le message à l'attention des agents du MEFR comporte un rappel des gestes barrière. Les différentes mesures à prendre (horaires décalés, cas contacts, cas positifs, quarantaine,...) vont faire l'objet d'un rappel auprès des Directions.

#### **Sur la fermeture des établissements scolaires**

Pas de nouveauté en la matière. Pour les agents parents d'enfants dans cette situation, le régime en vigueur reste applicable. C'est un sujet d'application locale dont les règles seront rappelées aux directions.

#### **Sur les déplacements**

Les règles demeurent inchangées, la carte professionnelle reste le justificatif pour se déplacer entre les régions et hors horaires de couvre-feu, à condition toutefois qu'il s'agisse effectivement de déplacements professionnels.

#### **Sur les aides de l'action sociale et la saisine de la cellule psychologique**

En réponse à la demande des Fédérations UNSA-CGC, l'administration va communiquer aux OS les éléments à sa disposition les plus à jour 'absence de directives Fonctions Publiques en ce sens,

le MEFR ne peut pas demander aux directions de réduire le temps de travail des agents, mais seulement de faire preuve de la plus grande bienveillance sur les aménagements d'horaires.

□ **Sur l'organisation des concours**

Suite à l'interrogation de nos fédérations, l'administration a reconnu ne pas être en capacité d'apporter une réponse immédiate, qu'elle va rechercher si des conséquences doivent être indiquées aux agents en la matière. Elle apportera donc ultérieurement une réponse plus globale sur le sujet, car en séance seul le représentant de la DGFIP s'est exprimé en précisant que jusqu'à présent les concours DGFIP se sont tous tenus et que dès lors le maintien des prochains est prévisible.